

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 15 février 2019	N° 2019-64

Convocation du 8 février 2019

Aujourd'hui vendredi 15 février 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel VERNEJOUL à M. Alain ANZIANI
Mme Léna BEAULIEU à M. Max GUICHARD
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD
M. Michel DUCHENE à Mme Anne WALRYCK
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à M. Pierre HURMIC
M. Nicolas BRUGERE à M. Didier CAZABONNE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Erick AOUIZERATE à M. Philippe FRAILE MARTIN à partir de 12h15
M. Jean-Louis DAVID à Mme Anne BREZILLON à partir de 10h15
Mme Nathalie DELATTRE à M. Stéphan DELAUX à partir de 12h00
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 10h30
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 10h15
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 10h15
M. Eric MARTIN à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h15
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET à partir de 10h15
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 12h00
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 11h00
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON à partir de 10h15
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Daniel HICKEL à partir de 11h00

EXCUSE(S) :

Monsieur François JAY.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 15 février 2019	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du développement économique	N° 2019-64

**Maison de l'emploi, de l'insertion économique et de l'entreprise de Bordeaux - Programme d'actions -
Convention de financement 2019 entre la Maison de l'emploi, de l'insertion économique et de
l'entreprise de Bordeaux et Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation**

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1 – présentation de l'organisme :

Dans le cadre de la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, le projet de création de la Maison de l'emploi de Bordeaux a été labellisé par la commission nationale le 20 Septembre 2005. L'association Maison de l'emploi de Bordeaux (MDE) a été créée le 18 mai 2006.

Elle répond à un triple objectif de contribuer à la coordination des actions menées dans le cadre du service public de l'emploi, d'exercer des actions en matière de prévision des besoins de main d'œuvre des entreprises et de participer à l'accueil et à l'orientation des demandeurs d'emploi bordelais, à l'insertion, à l'orientation en formation, à l'accompagnement des demandeurs d'emploi comme des salariés et à l'aide à la création d'entreprises. Par ailleurs la Maison de l'emploi porte le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Bordeaux.

L'Assemblée générale de la MDE du 6 juillet 2015 a validé son Projet associatif 2015-2020. Ce projet a été co-élaboré avec l'ensemble des partenaires institutionnels, associatifs, représentants des milieux économiques et des entreprises. Ce plan d'action comporte une offre de service au public, une offre de service aux entreprises, l'élaboration de partenariats permettant une intervention coordonnée des différents acteurs de l'emploi auprès des entreprises, une communication adaptée et des principes d'organisation.

Ce plan d'action a donné lieu à la signature d'une convention cadre entre Bordeaux Métropole et la MDE confiant mandat à cette dernière de Service d'intérêt économique général (SIEG) sur le territoire de la commune de Bordeaux couvrant la période 2017 – 2020. La convention annuelle présentée ici se réfère à cette convention cadre pluriannuelle. Le soutien de Bordeaux Métropole à la Maison de l'emploi s'inscrit dans le cadre du contrat de co-développement avec la ville de Bordeaux.

La MDE assure la coopération entre les partenaires autour d'un projet de territoire, garantit la complémentarité dans l'action et favorise la mutualisation des moyens.

A l'interface entre les entreprises et les acteurs de l'accompagnement à l'emploi, la Maison de l'emploi de Bordeaux a élaboré une offre de service commune aux entreprises avec le service public de l'emploi et notamment Pôle emploi, la Mission locale Bordeaux avenir jeunes, Cap emploi et le PLIE de Bordeaux. Sa participation à l'animation et à l'attractivité économique du territoire se développe par des actions de promotion de l'ensemble de l'offre en matière d'accompagnement à l'emploi, à la création d'entreprises et à l'insertion par l'économie de la Métropole bordelaise.

Elle organise des événements de rayonnement métropolitain sur le principe de la mise en relation de l'offre et de la demande d'emploi.

2 – Bilan des actions menées sur l'exercice 2018

Dans l'attente des résultats complets de son action en 2018, la Maison de l'emploi a présenté les éléments suivants portant sur le premier semestre 2018 et qui donnent à minima une perspective de légère augmentation de l'activité.

- La Maison de l'emploi a accueilli, conseillé, informé plus de 6 000 personnes de janvier à juin 2018 dans ses locaux ou à l'occasion des différents événements organisés à Bordeaux. Près de 1 700 personnes ont été accueillies au cyber espace de la MDE, et 3 192 visiteurs et candidats ont été comptabilisés lors des salons, forums ou rencontres organisés par la MDE. Plus de 1 514 offres d'emploi ont été mises au jour lors du salon de l'alternance et des rencontres territoriales de l'emploi services à la personne et petite enfance.
- Les dispositifs propres à l'accompagnement à la création d'entreprises ont permis d'accueillir 255 créateurs dans les permanences, 74 dans les ateliers « boîte à outils » et 25 lors des matinées de la création d'entreprises.
- La pépinière d'entreprises éco-créative des Chartrons animée par la MDE pour le compte de la ville de Bordeaux héberge 19 entreprises avec 5 entrées et 4 départs en 2018 soit un solde d'une entreprise de plus qu'en 2017. Elle a enregistré 40 créations d'emploi au sein de 11 entreprises et 3,8 M€ de levées de fonds sur 12 entreprises.
- Le PLIE reste sur le même niveau d'activité qu'en 2017 avec plus de 663 personnes accompagnées sur 6 mois et un taux de sorties positives de 60 %.
- La clause d'insertion tous donneurs d'ordres confondus affiche une réalisation de 118 800 au 30 juin 2018 contre 111 390 sur la même période en 2017.

3 – Programme d'actions proposé pour 2019 :

Le programme d'actions 2019 s'inscrit dans une conjoncture de développement de l'emploi à Bordeaux comme sur l'ensemble de la Métropole. Outre ses missions développées sur la commune de Bordeaux pour un rapprochement entre dynamique économique et demande d'emploi, la Maison de l'emploi prend acte de la dimension métropolitaine du marché du travail au travers du Service public de l'emploi local (S P E L) auquel elle participe activement.

Pour 2019, la Maison de l'emploi propose une action au service de l'attractivité économique métropolitaine fondée sur l'animation territoriale de l'emploi pour un meilleur service rendu aux entreprises, avec la multiplication des actions communes avec Pôle emploi, les Missions locales, Cap emploi, les Plans locaux d'insertion pour l'emploi (PLIE). L'approche territoriale et non plus thématique des projets conforte les compétences « d'assembler » de la Maison de l'emploi et garantit une mobilisation transversale élargie comme c'est le cas sur l'opération Euratlantique en intégrant services emploi communaux et associations locales pour l'emploi. La formalisation d'une offre de service commune aux entreprises sera donc poursuivie, améliorée et développée, en associant le monde de l'économie sociale et solidaire et les structures d'insertion.

Les initiatives prises en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences seront diversifiées.

La Maison de l'emploi souhaite formaliser les partenariats en les renforçant dans tous ses domaines de compétences, améliorer la lisibilité des actions par un développement de sa communication notamment numérique.

Ces actions seront complétées dans le courant de 2019, par une recherche de consolidation budgétaire, de formalisation de l'organisation et des procédures, de réflexions sur le fonctionnement associatif.

4 - Budget prévisionnel et financement :

La Maison de l'emploi présente pour 2019 un budget prévisionnel d'un montant de 2 001 773 € dont une subvention de Bordeaux Métropole de 230 000 € pour son fonctionnement.

Cette participation métropolitaine sera complétée par un soutien au titre de l'action du PLIE dans l'accompagnement de la clause sociale dans la commande publique de Bordeaux Métropole et par une subvention pour l'action menée par la Maison de l'emploi et initiée par Bordeaux Métropole sur l'Opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique. Ces deux volants d'action feront l'objet de délibérations spécifiques.

Les autres contributeurs principaux sont la ville de Bordeaux à hauteur de 678 000 €, l'Etat pour 213 585 €, les fonds européens pour 378 518 €, le Conseil départemental pour 107 500 €, la Région pour 43 000 €.

Budget prévisionnel 2019 simplifié :

DEPENSES EN EUROS		RECETTES EN EUROS		
Achats	272 557	Ventes, prestations de services	146 452	7,3 %
Services extérieurs	404 106	Subventions d'exploitation	1 740 656	87 %
Impôts et taxes	18 167	<i>Ville de Bordeaux</i>	<i>678 000</i>	33,9 %
Charges de personnel	1 278 398	<i>Etat</i>	<i>213 585</i>	12,3 %
Charges de gestion courante	2 766	<i>Fonds européens</i>	<i>378 518</i>	18,9 %
Charges financière	13	<i>Bordeaux Métropole</i>	<i>285 000*</i>	14,2 %
Dotations aux amortissements	25 766	<i>Département Gironde</i>	<i>107 500</i>	5,4 %
		<i>Région</i>	<i>43 000</i>	2,1 %
		<i>Aides privées</i>	<i>35 053</i>	2,0 %
		Transfert de charges	114 665	5,7 %
Total	2 001 773	Total	2 001 773	

Demande de 230 000 € de fonctionnement général, 30 000 € au titre du PLIE de Bordeaux dans l'accompagnement des clauses sociales de la commande publique métropolitaine et 25 000 € pour la coordination emploi sur l'opération Euratlantique.

La présente délibération porte sur le fonctionnement général sans préjuger des arbitrages ultérieurs relatifs aux volets PLIE et Euratlantique.

Si l'un ou l'autre des contributeurs ne soutenaient pas la MDE au montant demandé dans le budget prévisionnel, il reviendrait à la MDE de rechercher les budgets correspondants ou de ramener son volant d'actions en conformité avec le budget réellement atteint.

Indicateurs d'évolution

	2019	2018	2017	2016	2015
Charges de personnel	64 %	66 %	61,8 %	60%	58 %
Participation BM	14,2 %	13,4 %	11%	12 %	11,2 %
Participations autres	Etat : 10,6 % (Fonds social européen) FSE : 18,9 % Région : 2,1 % Départ. : 5,4 % Ville : 33,9 %	Etat : 17,1 % FSE : 16,4 % Région : 1,6 % Départ : 5 % Ville : 31,7 %	Etat : 15,8 % FSE : 15,4 % Région : 3,2 % Départ : 4,9 % Ville : 31,1 %	Etat : 16,3 % FSE : 15,4 % Région : 3 % Départ : 4,9 % Ville : 31,2 %	Etat : 21,7 % FSE : 15,5% Région : 1,5% Départ : 5,1% Ville : 34,4 %

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU les contrats de co-développements, notamment la fiche action n° 173 de la ville de Bordeaux,

VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015, adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande n° 2019-00128 formulée par l'organisme en date du 10 juillet 2018,

VU l'avis de la commission des subventions en date du 12 octobre 2018,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT que la demande de la Maison de l'emploi de Bordeaux au titre de l'année 2019 participe au développement d'activités économiques sur le territoire et d'actions en faveur de l'emploi local,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 230 000 € en faveur de La Maison de l'emploi de Bordeaux pour son programme d'actions 2019.

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2019, chapitre 65, article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Monsieur DAVID

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 15 février 2019

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 18 FÉVRIER 2019</p> <p>PUBLIÉ LE : 18 FÉVRIER 2019</p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Virginie CALMELS</p>
---	---